

**ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR L'IMPLANTATION DE CINQ POTEAUX TELECOM  
SUR L'ANCIENNE ROUTE DE MORMOIRON, LA VENUE DE CARPENTRAS,  
LE CHEMIN DE ST DONAT ET LE CHEMIN DU JONQUIER  
DU 30 SEPTEMBRE 2024 AU 20 DECEMBRE 2024**

Le Maire de la Commune de Mazan

**VU** la loi relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée ;

**VU** la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-5 al 2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de Police Municipale, les articles L.2213-1 et suivants précisant les pouvoirs du Maire et leurs limites, en matière de police de la circulation sur les routes nationales, les chemins départementaux et les voies de communication à l'intérieur des communes ;

**VU** le code Générale de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses que celles énoncées dans ce code si la sécurité de la circulation routière l'exige ;

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure notamment les articles L511-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée ;

***VU la demande en date du 13 septembre 2024 par laquelle l'entreprise Azurconnect-Technologies domiciliée au n° 28 avenue Paul Cézanne – 13470 Carnoux en Provence, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public au n° 19 Ancienne route de Mormoiron, au n° 1120 la Venue de Carpentras, au n° 744 chemin de St Donat et n° 127 chemin du Jonquier pour réaliser l'implantation de cinq poteaux télécom dans le cadre du déploiement de la fibre optique ;***

**VU** les annexes ci-jointes avec les références des poteaux, les lieux ainsi que les coordonnées GPS ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour permettre l'exécution de ces travaux, d'autoriser *Azurconnect-Technologies* à occuper le domaine public ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 : Autorisation**

Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa **demande d'implantation de cinq poteaux télécom durant la période du 30/09/24 au 20/12/24**, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

### **ARTICLE 2 : Description des travaux**

L'autorisation d'installer cinq poteaux télécom qui fait l'objet de la demande, ci-dessus visée, est accordée à charge pour le permissionnaire de se conformer à la réglementation en vigueur et, en outre, aux conditions suivantes :

***Le type d'appui à implanter est en bois ou métal et de hauteur de 7 ou 8 mètres.***

- **Poteau BT338** en métal de 8 mètres, situé au 744 chemin de St Donat et coordonnées géographiques 44.0362348.
- **Poteau BT399** en métal de 8 mètres, situé au 19 Ancienne route Mormoiron (19 chemin du Jonquier) et coordonnées géographiques 44.05449481574.
- **Poteau BT405** en métal de 7 mètres, situé au 127 chemin du Jonquier et coordonnées géographiques 44.0556986.
- **Poteau BT407** en bois de 7 mètres situé au niveau du 127 chemin du Jonquier et coordonnées géographiques 44.0562456.
- **Poteau BT41** en bois de 8 mètres situé au 1120 la Venue de Carpentras et coordonnées géographiques 44.05862060170.

*Plans et descriptions des appuis à implanter en annexes ci-jointes.*

### **ARTICLE 3 : Sécurité et signalisation de chantier**

*Azurconnect-Technologies* devra signaler le chantier conformément à la réglementation en vigueur. L'entrepreneur est également chargé de réglementer la circulation au droit du chantier. La responsabilité de l'entreprise sera engagée par l'insuffisance de la signalisation et par les modifications qu'elle apportera temporairement aux conditions de circulation.

***Avant le début des travaux, l'entreprise chargée de leur exécution devra demander un arrêté de circulation auprès du gestionnaire de la voie en faisant référence à la présente autorisation et à son numéro.***

#### **Dispositions générales :**

Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions afin de préserver la sécurité des usagers de la route, il se devra d'entretenir une parfaite visibilité au droit de cet accès. Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie.

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

### **ARTICLE 4 : Implantation ouverture de chantier**

***La date d'ouverture du chantier sera fixée par l'arrêté de police de la circulation.***

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

### **ARTICLE 5 : Responsabilité**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis à vis de la commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques de cet arrêté, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme

duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 6 : Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux**

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité. Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation du domaine public pour une durée de trois mois à compter de la date du présent arrêté. En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou au terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, la remise en état des lieux sera exécutée aux frais du bénéficiaire. Le gestionnaire de la voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

**ARTICLE 7 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le bénéficiaire sera tenu pour responsable de tous incidents ou accidents survenus du fait des travaux.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Maire de la commune de Mazan, Madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse de l'Agence Routière de Carpentras, Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Mormoiron, la Police Municipale de la Commune de Mazan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera adressé et qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication  
Le 19 septembre 2024

Fait à Mazan, le 19 septembre 2024  
Le Maire  
Louis BONNET

*Par délégation  
L'Adjoint à la voirie*



*Jean-Louis Bourrié*

PM27

744 Chem. de Saint-Donat, 84380 Mazan, France

Type d'appui à implanter :	BOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	METAL	<input type="checkbox"/>	COMPOSITE	<input type="checkbox"/>	7 m	<input checked="" type="checkbox"/>	8 m
Aménagement :	Remontée aéro-sout		Renforcement (préciser)						
Coordonnées géographiques :	LAT	<b>44.0362348</b>	LON	<b>5.1156647</b>	Nom de l'appui : <b>BT338</b>				

- lignes**
- FT Orange, Cosalt existant
  - - - Fibre à poser
  - BT existante
- supports**
- ▣ Béton A, B, D
  - Béton C, E
  - Bois
  - Bois
  - BV
  - OpenStreetMap



8 m

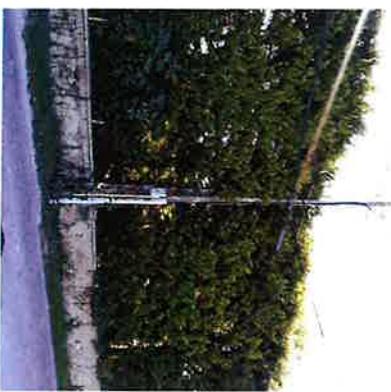
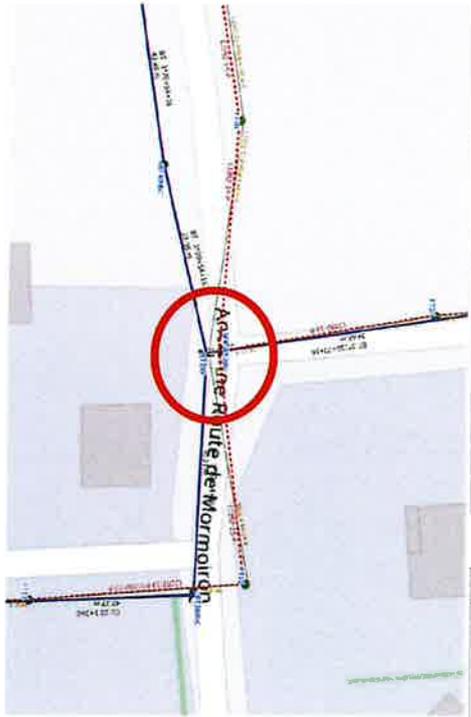
PM027

19 Chem. du Jonquier, 84380 Mazan, France

*Ancienne route de Mormoiron*

Type d'appui à implanter :	BOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	METAL	<input type="checkbox"/>	COMPOSITE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Aménagement :	Remontée aéro-sout		Renforcement (préciser)									
Coordonnées géographiques :	LAT	44.05449481574	LONG	5.142372083860	Nom de l'appui :		BT399					

- Lignes**
- FT Cultra, Coaxial existant
  - ... Fibre à poser
  - BT existante
  - supports
  - béton A, B, D
  - béton C, E
  - Bois
  - Bois
  - BV
  - OpenStreetMap



8 m



PM027

127 Chem. du Jonquier A, 84380 Mazan, France

Type d'appui à implanter :	BOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	METAL	<input type="checkbox"/>	COMPOSITE	<input checked="" type="checkbox"/>	7 m	<input type="checkbox"/>	8 m
Aménagement :	Remontée aéro-sout		Renforcement (préciser)		Commentaires :				
Coordonnées géographiques :	LAT	44.0556986	ION	5.1422722	Nom de l'appui :	BT405			

- lignes**
- FT Culivra, Coaxial existant
  - ... Fibre à poser
  - BT existante
  - supports
  - Béton A, B, D
  - Béton C, E
  - Bois
  - Bois
  - BV
  - OpenStreetMap

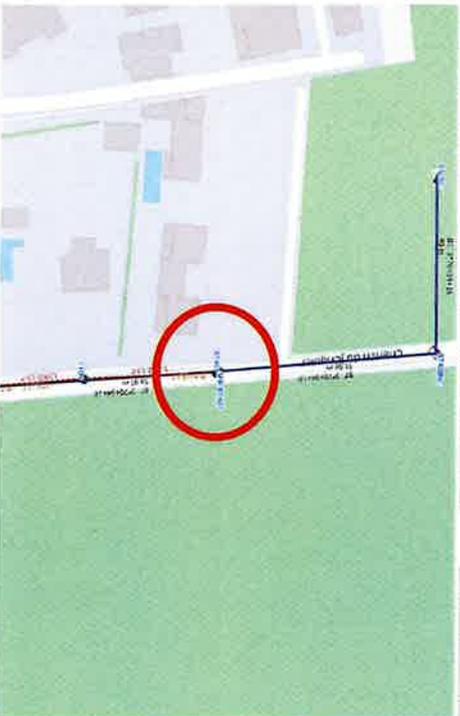


PM027

127 Chem. du Jonquier, 84380 Mazan, France

Type d'appui à implanter :	<input checked="" type="checkbox"/> BOIS	<input type="checkbox"/> METAL	<input type="checkbox"/> COMPOSITE	<input checked="" type="checkbox"/> 7 m	<input type="checkbox"/> 8 m
Aménagement :	Remontée aéro-sout	Renforcement (préciser)	Commentaires :		
Coordonnées géographiques :	LAT <b>44.0562456</b>	LONG <b>5.1422336</b>	Nom de l'appui :	<b>BT407</b>	

- lignes
- FT Cuivre, Coaxial existant
  - ... Fibre à poser
  - BT existante
- supports
- Béton A, B, D
  - Béton C, E
  - Bois
  - Bois
  - BV
  - OpenStreetMap



PM18

1120 La Venue de Carpentras, 84380 Mazan

Type d'appui à implanter :	<input checked="" type="checkbox"/> BOIS	<input type="checkbox"/> METAL	<input type="checkbox"/> COMPOSITE	<input type="checkbox"/> 7 m	<input checked="" type="checkbox"/> 8 m
Aménagement :	Remontée aéro-sout		Renforcement (préciser)		
Coordonnées géographiques :	Lat	44.05862060170	Lon	5.111473477792	
Commentaires :		Norm de l'appui :			
		BT41			

- lignes**
- FT Ouvre, Coaxial existant
  - ... Pile à poser
  - BT existante
- supports**
- Béton A, B, D
  - Béton C, E
  - Bois
  - Bois
  - BV
- OpenStreetMap

